

COREM : troisième entreprise française et première d'Outre-Mer à être certifiée EN 16001

Le 1^{er} juillet 2011

Dominique VIENNE, Président, Rahim JUHOOR, Directeur Général, Yohann GASNIER, gérant.

La Compagnie Réunionnaise d'Electrotechnique et de Maintenance (COREM) est, depuis sa création en février 2004, dans une démarche d'amélioration continue. Certifiée ISO 9001 fin 2004, elle obtient la qualification « QUALIFELEC E3 » en 2006, les certifications OHSAS 18001 en 2007 et ISO 14001 en 2009, les qualifications « Maintenance Installations Electrique MIE2 » et « QUALIFELEC E3 mention AUT – SPV » en 2009 et vient à présent d'être certifiée EN 16001. Entretien avec les fondateurs.

Quelles ont été vos motivations pour entreprendre une démarche de certification EN 16001 ?

Nous avons la volonté de déployer un système de management environnemental à travers la Certification ISO 14001. Toutefois, la norme NF EN 16001 étant au cœur de notre métier, nous avons décidé de mettre en œuvre cette certification pour étendre notre Système de Management de l'Environnement à la gestion des énergies. La certification EN 16001 porte sur les prestations et offres de service de COREM et sur l'ensemble des activités du siège social de COREM.

Comment avez-vous mise en œuvre votre démarche ?

Le cœur de métier de COREM est le génie électrique. Nos solutions clients et notre gestion de projet pour la construction de notre siège social ont été mis en cohérence. Notre démarche a naturellement suivi notre méthodologie appliquée chez nos clients : mesurer, déployer les fondamentaux, optimiser les consommations d'énergie et maintenir le niveau de performance.

Ainsi, au préalable des choix techniques de conception, nous avons établi des pré-diagnostic énergétique pour chaque solution proposée afin d'arbitrer nos décisions suivantes : la gestion du confort ; la rationalité des usages énergétiques ; les retours sur investissement. Pour permettre un management de l'énergie dès la phase conception, nous avons nommé un responsable Energie.

Quelle difficultés avez vous rencontrées ?

Compte tenu que nous construisions un bâtiment neuf, nous n'avions pas de retour d'expérience permettant de conforter nos choix techniques en fonction des KWh évités par rapport au retour sur investissement. La mise en œuvre de notre smart SIME (Système d'Information du Management de l'Energie) de la société TEEO, nous a permis depuis la livraison du projet de mesurer les activités énergétiques antérieures, de valider les preuves de réussites des investissements et surtout de soutenir notre processus décisionnel (affichage TEEO Display).

Aussi, pendant la phase de conception, nous avons choisi d'investir principalement sur trois domaines : l'instrumentation de nos usages par TEEO (mesure des consommations eau/ électricité, des températures extérieures/intérieures), l'automatisation des fonctions d'éclairage, de rafraîchissement et des stores et l'information des occupants par TEEO Display. Ces 3 étapes ont été les seuls investissements prioritaires car nous avons choisi d'attendre que le bâtiment fonctionne pour valider et investir dans toutes les autres fonctions d'efficacité énergétique envisagées. Cette méthode nous a permis de rationaliser nos investissements en relativisant leur impact énergétique réel, plutôt qu'en investissant de façon absolue.



Rahim Juhoor, Yohann Gasnier et Dominique Vienne lors de la remise du certificat EN 16001.

Quels sont les enseignements apportés par votre audit de certification ?

« Grâce à notre certification, nous nous sentons plus légitime à déployer cette démarche dans les offres et solutions de COREM »

La NF EN 16001 nous a apporté un cadre structurant de notre volonté d'améliorer nos performances énergétiques. Elle a permis de structurer en 4 étapes notre démarche : construire un Système de management énergie (SMEn) ; définir et formaliser les responsabilités concernant l'énergie ; piloter des Plans d'actions (Registre des potentiels d'économie d'énergie) ; et suivre l'Amélioration continue. Ce qui est le plus important est que la NF EN 16001 a contribué à construire des objectifs à atteindre par une responsabilité individuelle des usagers vers une démarche collective mesurable et partageable. Avec la norme EN 16001, nous avons pu sensibiliser et impliquer les collaborateurs, tout comme les partenaires et prestataires, aux enjeux liés aux consommations d'énergie. Grâce à notre certification, nous nous sentons plus légitime à déployer cette démarche dans les offres et solutions de COREM.

Quelles sont les retombées escomptées ou effectives de votre démarche ?

L'île de la Réunion porte une ambition de territoire qui est l'autonomie énergétique. Au delà des productions à base d'énergies renouvelables, nous savons tous que la MDE (Maitrise de l'Energie) est l'autre pilier à développer. Par notre certification EN 16001, COREM est la 3^{ème} entreprise française et la 1^{ère} d'Outre Mer à l'avoir obtenu. C'est une forme d'innovation !

Nous espérons évidemment la reconnaissance pour les compétences de COREM à apporter des solutions d'efficacité énergétique. Mais nous portons aussi la fierté d'avoir innové sur un territoire insulaire ! Enfin et au-delà de notre maîtrise des consommations, la démarche nous a permis de déployer des actions managériales et participatives.

En quoi votre certification impacte t'elle les relations avec vos parties prenantes ?

COREM intervient dans la réalisation d'installation électrique Industrielle et Tertiaire. Les réglementations actuelles obligent nos clients à diminuer leur empreinte énergétique (eau, gaz, électricité...). Par la certification EN 16001, nous permettons à nos clients de mieux appréhender la démarche d'une politique d'efficacité énergétique et par la même, nous renforçons notre proximité commerciale grâce à une relation gagnant/gagnant. Plus qu'une réalisation technique, nous apportons les moyens d'une démarche d'amélioration continue et un management des responsabilités. Ainsi chaque acteur - nos clients, nous-mêmes, nos fournisseurs, nos sous-traitants, les collaborateurs de nos clients - sont identifiés dans le projet et leurs contributions aux objectifs énergétiques sont mesurables.

Repères	
COREM	Compagnie Réunionnaise d'Electrotechnique et de Maintenance
Forme juridique	Société par Actions Simplifiées
Président	Dominique VIENNE
Directeur Général	Rahim JUHOOR
Capital social	100 000 euros
Date de création	20 février 2004
Siège Social	20 Rue Louis Bréguet – 97420 Le PORT
Site	www.corem.re

